

# PREVENTION

## Assistance technique

### FICHE CONSEILS

## Protocole d'intervention chez un particulier

Un protocole d'intervention doit être respecté pour travailler en toute sécurité, dans le cadre d'interventions réalisées chez un particulier.

Si vous identifiez en amont la présence potentielle de "personnes à risque" ou de "personnes malades de covid-19" au domicile du particulier, reportez-vous aux protocoles disponibles pour ce type d'interventions.

### **Mettre à disposition un kit de fournitures d'intervention particulier composé de :**

- Gants neufs adaptés à la tâche.
- Gel Hydroalcoolique
- Lingettes désinfectantes
- Eau et Savon
- Essuie-mains jetables
- Masques (si distance < 1m) pour le praticien et le patient

### **Partager et faire respecter le mode opératoire suivant :**

- Respecter une distance de 1m avec le particulier, son entourage et toute autre personne
- Se déplacer en véhicule individuel
- Se laver les mains (eau + savon ou gel hydroalcoolique)
- Mettre ses gants
- Maintenir son entourage à l'écart de la zone d'intervention
- Réaliser les examens d'usage
- Mettre les déchets dans un sac fermé et les emmener
- Revenir au véhicule
- Enlever les EPI, et les jeter dans un sac fermé, avant de les nettoyer
- Se laver les mains (eau + savon ou gel hydroalcoolique)

# PREVENTION AVANT DEPLACEMENT

Assistance technique

FICHE CONSEILS

## 7 points à échanger avec mon client particulier

Cette fiche a pour objectif d'évaluer et de fixer les conditions d'intervention de l'opticien chez son client particulier en période de pandémie telle que le Covid-19.

Cette évaluation doit se faire au regard des recommandations prescrites dans le « Guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités d'optique-lunetterie en période post-confinement de coronavirus Covid-19 ».

À l'issue de l'évaluation, l'opticien et le client s'accordent sur la possibilité d'engager ou non le déplacement selon les trois cas ci-dessous :

**1. Toutes les recommandations sanitaires peuvent être respectées et le client a donné son accord :**

⇒ **l'opticien peut intervenir**

**2. Une ou plusieurs recommandations sanitaires ne peuvent pas être respectées :**

⇒ **l'opticien ne peut pas intervenir**

**3. Le client ne donne pas son accord :**

⇒ **l'opticien ne peut pas intervenir**

Le document devra être signé par les deux parties et conservé par l'opticien. Une copie pourra être adressée au client.

Cette fiche a vocation à former une traçabilité opposable, notamment en période de pandémie.

Nom du client	
Nom de l'entreprise	
Nom de la personne se déplaçant	
Nature de l'intervention	
Condition d'intervention (préciser l'environnement et les éventuelles particularités de l'intervention)	
Date	
Rédacteur de la fiche	

<b>Etat sanitaire chez le client</b>	OUI	NON	Sans Objet	<b>Préciser les conditions d'intervention et les mesures sanitaires</b>
<b>1) Recensez-vous des personnes infectées/porteuses avérées (toux, fièvre, difficultés respiratoires...) ou à risque élevé vis-à-vis du Covid-19 ?</b>  <b>Note importante :</b> si intervention chez une personne à risque ou touchée par le Covid-19, appliquer la procédure définie au protocole personne à risque ou personne malade du Covid-19				
<b>Pour bien organiser mon déplacement</b>				
<b>2) L'accès au domicile depuis la voie publique peut-il se faire dans des conditions compatibles avec les recommandations sanitaires (accès parking, parties communes, ascenseurs, parties privatives...)?</b>				

<b>Pour bien organiser mon déplacement</b>	OUI	NON	Sans Objet	<b>Préciser les conditions d'intervention et les mesures sanitaires</b>
<b>3) Le lieu d'intervention est-il isolable (distance &gt; 1 m par rapport aux occupants) ?</b>  Avant intervention, le nettoyage/ désinfection de la zone d'intervention est-il prévu par le client?				
<b>Ajout d'une situation particulière</b>				

<b>Pour travailler en sécurité</b>	OUI	NON	Sans Objet	<b>Préciser les conditions d'intervention et les mesures sanitaires</b>
<b>4) Le personnel intervenant peut-il disposer d'un point d'eau avec savon et essuie-mains jetable pour le lavage des mains et l'accès à vos sanitaires ?</b>				
<b>5) Info : Le personnel intervenant de l'entreprise a reçu un rappel des consignes sanitaires à respecter : distance &gt;1m, port du masque, port de gants, lavage des mains, gestion des déchets...</b>				
<b>Ajout d'une situation particulière</b>				

<b>Avant de quitter le site</b>	OUI	NON	Sans Objet	<b>Préciser les conditions d'intervention et les mesures sanitaires</b>
<b>6) Info : le personnel intervenant prévoit l'évacuation de tous les consommables utilisés et souillés dans un sac fermé à la fin de chaque visite</b>				
<b>7) Info : le personnel intervenant prévoit un nettoyage avec un produit désinfectant de la zone de travail à la fin de l'intervention.</b>				
<b>Ajout d'une situation particulière</b>				

**Engagement patient : le patient s'engage à respecter et faire respecter par les occupants les mêmes consignes de sécurité sanitaires (distanciation sociale, lavage des mains...)**

- Les recommandations sanitaires peuvent être respectées - le client a donné son accord - l'opticien peut intervenir
- Une ou plusieurs recommandations sanitaires ne peuvent pas être respectées - l'opticien ne peut pas intervenir
- Le client ne donne pas son accord - l'opticien ne peut pas intervenir

<b>Nom et signature de l'entreprise</b>	<b>Nom et signature du client</b>
Fait à :	
le :	